

ATH. RIZAKIS

MUNERA GLADIATORIA A PATRAS II

aus: Zeitschrift für Papyrologie und Epigraphik 82 (1990) 201–208

© Dr. Rudolf Habelt GmbH, Bonn

MUNERA GLADIATORIA A PATRAS II*

Dans un article précédent,¹ ayant présenté une série d'épithèques de gladiateurs provenant de la colonie romaine de Patras, en Achaïe, nous avons essayé de montrer l'intérêt de ces textes pour la reconstitution de la physiognomie culturelle de la cité sous l'Empire. Depuis, de nouveaux éléments de très grande importance sont venus s'ajouter à cette liste permettant de compléter l'image partielle et peut-être partielle donnée par les premiers documents.

J.Papapostolou, dans un très long article, publié récemment,² a présenté, en dehors de quelques nouvelles stèles de gladiateurs qui proviennent de la nécropole nord, la plus importante de la cité, les résultats de fouilles d'une construction dont l'identification - amphithéâtre ou stade- n'est pas encore certaine;³ à proximité de celle-ci, a été trouvé, remployé, un relief monumental représentant Némésis ailée et cuirassée comme une déesse de combats; la relation entre les Némeseia et les amphithéâtres étant bien connue, le relief doit être considéré comme l'ex-voto d'un chorège des munera gladiatoria⁴ et doit provenir du téménos de Némésis à Patras, situé à proximité de l' "amphithéâtre".⁵

Dans cet article nous signalerons quelques inscriptions concernant soit les gladiateurs soit les munera eux-mêmes; parmi celles-ci, certaines présentent un intérêt particulier en ce qui

* Je dois à l'amabilité de J.Papapostolou, que je remercie ici, le droit de publication des textes inédits. Mes remerciements s'adressent également à W.Eck et à Y.Le Bohec qui ont vu une première version de cet article et m'ont communiqué leurs remarques. Toutefois les opinions émises n'engagent que la responsabilité de l'auteur.

¹ BCH 108,1984,533-542.

² Monuments des combats de gladiateurs à Patras, BCH 113,1989,351-401.

³ Parmi les stèles funéraires la première (BCH 113,1989,378-380 et fig.20) porte le texte le plus long; aux ll.1-2 il vaut mieux lire *Χρυσὸς καὶ Χρυσόπτερος Πασινίκῳ*. Le nom *Πασινίκος*, attesté pour la première fois dans les inscriptions de Patras, fait partie de la large catégorie des noms évoquant la victoire très chère aux gladiateurs (cf. L.Robert, *Les gladiateurs dans l'Orient grec*, Paris 1940,228 (no 294) et 299 ou la forme du nom n'est pas, comme il est indiqué, *Πασινείκης* mais *Πασινείκος*; ce dernier est connu dans de nombreuses inscriptions, spécialement de gladiateurs). Le rétiaire représenté sur la stèle no 1 est donc *Πασινίκος* et non *Χρυσὸς καὶ Χρυσόπτερος*; ce dernier est le compagnon d'armes qui se charge de l'érection de la plaque tombale de son ami (l.2: *ἐκ τῶν ἰδίων αὐτοῦ*), ce cas étant fréquent dans les monuments de gladiateurs (cf. Robert, *Gladiateurs*, 43-45).

Pour le lieu et les conditions de la découverte voir Papapostolou, BCH 113,1989,382-385 et fig.24-25 (p.383) qui pense que ces stèles doivent avoir un rapport avec une tombe collective, un polyandreion, d'une familia de gladiateurs mis au jour dans ce cimetière.

En ce qui concerne enfin le caractère de la construction l'auteur pense que le rapport longueur-largeur (2:1) convient plutôt à un stade alors que les amphithéâtres ont une forme ellipsoïdale où le rapport longueur-largeur est de 3:2.

⁴ Cf. Papastolou BCH 113,1989,371-378.

⁵ Papastolou, (o.l., 363-366) l'identifie avec un bâtiment ayant une salle à trois entrées; il relève toutefois (o.l., pp.368-369) la contradiction des données archéologiques avec le texte de Pausanias (VII.20,9) qui indique que le temple de Némésis n'était pas loin du théâtre *οὐ πόρῳ τοῦ θεάτρου*.

concerne les détails portant sur le financement des spectacles organisés, justement, dans l'amphithéâtre.

I. Épitaphe de Chrysambelos (Tafel VII).

Plaque de marbre blanc(?), brisée de tous les côtés. Dim.: 15,5 x 10 x 3,7 cm.

Texte en partie conservé sur trois lignes; écriture se rapprochant de la cursive; points triangulaires pour la ponctuation (l.2); lettres de 1,5 (l.1), 1 pour le reste. Int.: 0,5 cm.

Découverte le 27.1.78 au no 39-41 de la rue Favierou à Patras, dans les décombres d'une vieille construction(?). Musée de Patras, no d'inv. 1629.

Inédite

IIe/IIIe s. ap.J.-C

[Χρυ]cάνπελ[oc]
[νι]κῶν Δ[]
[---]TOMN[---]
[---]ΙΩΧΡ[---]



La restitution du nom (l.1) s'impose par les lettres qui subsistent et par la disposition du texte sur la pierre; ce nom est porté par un autre gladiateur de Patras.⁶ Au début de la l.2

⁶ Cf. Papapostolou, o.l.,380-382 et fig.21-22.

nous distinguons, nettement, les extrémités de deux hastes obliques qui doivent appartenir à un kappa; la restitution [νι]κῶν, suivie du chiffre indiquant le nombre des victoires (l.2) est préférable à [πυ]γμαῶν. Cette formule (ainsi que νικῶν, νικήσας, souvent utilisées seules) est parfois précédée du verbe πυκτεύω ou πυγμή et du nombre de combats livrés par le gladiateur.⁷

On attendrait ensuite le nom de la femme, du proche ou de l'ami (l.2-3) qui aurait dû s'occuper de l'érection du μν[ημεῖον?] (l.3), mot utilisé ici pour désigner la tombe.⁸ A la dernière ligne on pourrait proposer e.g. une restitution du type [ἀνδρὶ ἰδ]ίῳ χρ[ηστῶ], bien que l'emploi du dernier adjectif soit rare dans les épitaphes patréens.⁹

II. Epitaphe de Hippolytos (Tafel VII).

Deux fragments non jointifs d'une plaque de marbre (Dim.: a) 17,5 x 12,5 x 3,5. b) 38 x 15 x 3,5 cm); le premier, constitué de deux fragments jointifs, est intact en haut et à gauche; le second ne conserve qu'une partie de l'angle inférieur gauche; sur les deux fragments ne subsistent que quelques lettres d'une inscription grecque et une palme respectivement sur chacun d'eux, gravée à droite et à gauche du texte. Les lettres sont soignées de 4,1 cm (I: 4,5. T: 5,5). Int. ca 5 cm (ll.1-2), 4,5 (ll.2-3).

Découverte le 10.9.82 au no 5 de la rue Petmeza à Patras. Musée no d'inv. 2545a et b.

Inédite

IIe/IIIe s. ap.J.-C.

Ἰππ[όλ]υτος
[ἐτῶ]ν
[. .] Ἡ



⁷ On trouvera les exemples de ces emplois dans L.Robert, *Gladiateurs*, Index, verba notabilia s.v. νικῶ, πυκτεύω.

⁸ On trouvera dans l'étude de Jadwiga Kubinska, *Les monuments funéraires dans les inscriptions grecques de l'Asie Mineure*, Warszawa 1968 passim, tous les emplois possibles du mot utilisé dans les inscriptions funéraires.

⁹ Cf. L.Robert, *Etudes Anatoliennes*, Paris 1937 (reprod. anast. Hakkert 1970), 369-370 (emplois dans des épitaphes mais d'une époque antérieure).

Les palmes apparaissent souvent sur les simples stèles et accompagnent de brèves épitaphes; elles peuvent s'adjoindre de couronnes ou être représentées seules; en général, elles sont le symbole d'une victoire terrestre du défunt dans les champs de bataille ou dans l'arène mais elles se rencontrent fréquemment sur les pierres tombales de personnages humbles et de femmes.¹⁰ Le texte, étant très mutilé, ne peut être décisif pour l'interprétation du document; en effet, la restitution des ll.2-3 est problématique; on ne saurait dire, par exemple, si le chiffre H à la fin de la troisième ligne correspond à l'âge du défunt, ou au nombre de victoires remportées par le gladiateur mais la disposition des ll.2-3 sur la pierre ferait peser en faveur de la première solution. En fait les inscriptions latines citent souvent l'âge du gladiateur défunt accompagné du chiffre indiquant le nombre de combats; les indications de cet ordre sont rares en Orient; L.Robert (*Gladiateurs*, 84 no 19) ne cite qu'un exemple provenant de Berroia, en Macédoine, où seul apparaît l'âge du défunt; il en est de même dans l'inscription de Patras où, toutefois, l'âge exact n'est pas connu mais on peut supposer qu'Hippolytos¹¹ est mort jeune (l.3: e.g. [K̄ μ(ηνὼν)] H̄), au tout début de sa carrière, exactement comme Melanippos de Berroia.

III. Liberalités d'un duumvir (Tafel VIII).

Plaque de marbre blanc rectangulaire, brisée à droite et à gauche. Dim.: 65 x 48 x 5 cm. Inscription latine mutilée sur neuf lignes; lettres soignées de 7 cm (l.1), et 5 cm pour les autres lignes. Int.: 3,5 cm (ll.1-2); 2,5 (ll.2-3 et 3-4); 3 (ll.5-6) et 2 cm (ll.4-5, 7-8, 8-9 et 9-10); signes, en forme de virgule, pour la ponctuation; la l.9 est décallée vers le centre.

Découverte par N. Politis le 16.5.80, près de Patras, dans les remblais(?) du fleuve Leuca (région de Klaus) où elle a dû être transportée à une date indéterminée. Musée de Patras no d'inv. 1930.

Inédite

Ile s. ap.J.-C.

[.....]ius P(ublii) f(ili) Q[uir(ina)-?-]
 [.....]// IIvir por[ticum cum]
 [colum]nis marmo[reis---]
 4 [.....]a faciend(um ou a) çu[ravit]
 [....] ob honor(em) aed[il(itatis)---]
 [.....] XV item ob [honor(em)]
 [.....]s IIvir(?) glad[iatorum]

¹⁰ Cf. Fr.Cumont, *Recherches sur le symbolisme funéraire des Romains* (bibl. archéologique et historique XXXV), Paris 1942,481-482. Sur la palme voir aussi Miller Helena Fracchia, *The Iconography of the Palm in Greek Art. Significance and Symbolism*. II, 138 S., Ann Arbor/London 1981 (Xerox-Diss., Univ. of Calif., Berkeley 1979) passim. Pour l'emploi du symbole sur les plaques funéraires des pauvres voir Cumont, o.l., 482-483 et ns; son emploi sur les stèles des gladiateurs est banal; à Patras même voir Ath.Rizakis, BCH 108-1984,534-537 no 1-2: palmes accompagnées de couronnes qui correspondent aux victoires obtenues.

¹¹ Le nom est usuel chez les gladiateurs, cf. Robert, *Gladiateurs*, 330.

8 [paria ded]it eaq(ue) omni[---]
consum[mavit]

La restitution des prénom, nom et cognomen (on ne saurait dire si celui-ci était placé à la fin de la première ou au début de la seconde ligne) du personnage est impossible étant donné que la longueur exacte des lignes nous échappe complètement; au début de la l.2 subsistent des traces infimes de l'empâtement d'une haste horizontale, appartenant à un E ou à un L; aurait-on, à cet endroit la mention d'une autre fonction du personnage par exemple aedi]l(is)? Le mot por[ticum] (l.2) pourrait être également suivi d'un chiffre indiquant le nombre exact de colonnes offertes, mais cela n'est pas nécessaire.¹² Après marmo[reis] on attendrait une expression du type: *impensa sua* ou *ex liberalit(ate) sua* qui semble pourtant très longue; ce pourrait être des formules comme *pecunia sua* ou simplement *sua* habituellement transcrites sous une forme abrégée.¹³ Si le gérondif de la l.4 se rapporte à por[ticum] (l.2), le développement faciend(am) s'impose; cela dépend évidemment de la restitution du mot [...]a, au début de la l.4 car celui-ci peut bien se référer à un autre mot e.g. [sign]a; dans ce dernier cas le gérondif doit être développé en faciend(a); il n'est pas certain que l'abréviation du dernier mot de la l.5 soit AED ou AEDIL. Nous ne savons pas non plus si le chiffre de la l.6 correspond à une somme(?) d'argent ou à autre chose offert lors de l'investiture de la charge d'édile. De même nous n'avons rien à proposer pour le début de la l.7 (e.g. Iudi]s ou primu]s). Le mot paria (l.8) peut être suivi d'un chiffre mais aussi du verbe edidit.¹⁴

D'après l'écriture, très régulière et soignée, le document peut se placer au II^e siècle de notre ère; il s'inscrit dans la vaste catégorie des textes énumérant les libéralités des notables locaux à l'égard de leur propre cité, libéralités qui sont souvent en relation étroite avec certaines charges réservées aux représentants de cette "classe" sociale. En effet, en dehors du portique offert, pendant l'exercice de la fonction de *IIvir*, les deux autres présents ont été réalisés lors de l'investiture de la charge d'édile et de celle de *IIvir*.¹⁵

IV. Libéralités d'un *Munerarius* (Tafel VIII).

Stèle de calcaire beige, pratiquement intacte. Dim.: 131 x 84 x 10 cm. Texte complet, sur sept lignes, couvrant la partie supérieure. Écriture peu soignée qui se rapproche de la cursive; lettres de 4,5-5,5 (l.1), 4-4,6 (l.2 et 4), 4,5-5 (l.3), 4-5,5 (l.5), 4 (l.6), 4-5 (l.7). Int.: 3 (ll.1-2, 2-3 et 3-4), 2 (ll.4-5 et 5-6), 3 (ll.6-7); ponctuation par points qui se confondent facilement avec les défauts de la pierre. Ligature de TI (l.3) et UM et NT (l.5).

¹² Dans une autre inscription inédite de Patras (Musée sans no d'inv.), un certain C.Varronius Verus a érigé XXXIV colonnes d'une construction à ses frais: *columnas marm(oreas) XXXIV cum ornament(is) d(e) s(uo) p(osuit)*; cf. aussi ILS 5444: *porticus lapideas marmoratas*.

¹³ Pour les deux premières expressions voir e.g. ILS 5444 et L.Robert, *Gladiateurs* 140 (Antioche).

¹⁴ Cf. note précédente et L.Robert, o.l., 75: *[munus de] s(ua) p(ecunia) gladiatorib(us) p(aribus) XII edi[dit]* dans une inscription de Dyrachium (l'emploi du datif n'est pas justifié).

¹⁵ Dans ce sens, pour l'emploi de *honorem* dans les inscriptions cf. les exemples réunis par G.Ville, *La gladiature en occident des origines à la mort de Domitien*, Ecole française de Rome no 145, Rome 1981, 205 n.61 et 357.

Découverte à l'angle des rues Maizonos et Trion Navarchon à Patras. Musée sans no d'inv.

Inédite

IIeIIIe s. ap.J.-C.

P(ublius) Pomponius P(ublili) f(ilius) Quintianus MAS
 CAICEISCAESARE qu(aestor) munerar(ius) bis
 q(ui) pro IIvir(is) munus quinti d(e) s(ua) p(ecunia) f(ecit)
 4 et in annonam col(oniae) su(a)e levandam
 vendidit f<r>umentum DXV, sing(ulum)
 mod(ium) * S
 cur(a) Publiciae Optatae matri<s>

N.C. A la première ligne, après la filiation, nous avons peut-être l'abréviation de la tribu des colons de Patras Qui(rina) [l'interprétation C(ollina) n'étant pas exclue]; il est aventureux d'affirmer qu'après le premier cognomen Quintianus nous en avons un second avec la racine Mas-; la présence du mot Caesare (l.2), si la lecture et la coupure sont bonnes, est également difficile à expliquer; s'agit-il du lieu d'origine de Pomponius (Caesare(nses)?), ou faut-il rechercher une autre hypothèse?

Le vide des deux lettres, suivant le "Q" de la l.3, est dû, probablement, à un défaut de la pierre. La formule q(ui) pro IIvir(is) est inattendue; signifie-t-elle que Pomponius fit la libéralité, signalée ultérieurement, à la place des IIviri? La lecture Quinti, avant l'abréviation finale de cette ligne (l.3), ne s'accorde pas parfaitement avec le mot munus qui précède. Ce dernier est parfois accompagné, dans les textes épigraphiques, du nom de l'éditeur (en gen.), mais dans ce cas il faut supposer que Quintus est le nom de l'éditeur réel du spectacle, c'est à dire du IIvir en charge. D'autre part, dans la littérature, munus s'emploie soit seul, soit accompagné de l'adjectif gladiatorum ou d'un autre déterminant (qualificatif); dans les deux premiers cas il a le même sens c'est à dire le sens gladiatorial.¹⁶ Enfin quinti pourrait être un chiffre qui correspondrait au nombre de paires de gladiateurs présentées dans le spectacle ou le nombre de jours qu'a duré le spectacle, une durée de cinq jours n'étant pas exceptionnelle.¹⁷

La construction de la ligne 7 n'est pas claire. Après Cur on aurait attendu les noms au nominatif ou au génitif mais pas au datif. La correction proposée matri<s> donne un sens à la phrase: "aux soins de Publicia Optata, la mère".

P.Pomponius fut munerarius bis c'est à dire qu'il consacra, à deux reprises, l'editio d'un munus gladiatorial; les munerarii offrent, en des occasions qu'on ignore parfois, des munera gladiatoria à leur cité; le titre se trouve dans plusieurs colonies romaines d'Occident et d'Orient. Ce titre accompagne d'habitude la charge municipale et caractérise, dans une

¹⁶ Cf. Ville, o.l., 75-76 et n.10-11. Munus facere: Tite-Live II, 48,2; cf. THLL. s.v.

¹⁷ Cf. Ville, o.l., 390-391 qui réunit tous les exemples de la durée des munera à Rome et dans les cités provinciales; une durée de cinq jours n'étant pas exceptionnelle; pour l'Orient voir L.Robert, Gladiateurs, 280-281.

certaine mesure, sa gestion.¹⁸ Cette charge est absente dans notre document, à moins qu'on explique les lettres QV qui précèdent *munerar(ius)* comme étant l'abréviation de *qu(aestor)*, fonction municipale que Pomponius aurait exercée quant il a offert les *munera gladiatorum*. A cet égard je me demande si la ligne suivante n'apporte pas plus de précisions en signalant que Pomponius, à la place des *IIviri*, a offert à ses frais ces spectacles. En effet, comme dans les autres colonies romaines, les *IIviri* de Patras devaient, au cours de leur magistrature, offrir des jeux scéniques ou un *munus*.¹⁹ Nous savons également, par la constitution d'Urso, qui reproduit ou adapte de nombreuses dispositions légales romaines, que, en dehors des *IIviri*, les édiles de la colonie avaient la même obligation, c'est à dire donner dans les mêmes conditions, des jeux *scenici* ou un *munus*; les questeurs ne sont nulle part mentionnés. Dans les documents épigraphiques relatifs aux *munera*, la fonction de questeur apparaît en premier dans le cursus municipal des personnages, la dernière fonction (*IIvir* ou *IIvir* quinquennales) étant suivie de la charge de *munerarius*.²⁰ Peut-on imaginer que la constitution éventuelle de Patras était différente ou émettre tout simplement que P.Pomponius était un riche donateur agissant probablement librement? De toute façon la charge de questeur est attestée dans la colonie de Patras mais aussi dans d'autres colonies orientales de l'Empire.²¹

P.Pomponius a vendu à ses concitoyens 515 *modii* de blé à bas prix, c'est à dire 1/2 denier le *modius*.²² L'expression *annonam levare* (l.4) est courante dans les textes littéraires;²³ il se peut que ce prix réduit ait été offert à l'occasion d'une annonce exceptionnelle de la colonie de Patras.²⁴ Il est néanmoins connu que dans certaines cités, des

¹⁸ Cf. ILS 5053, 5057, 5059, 5062, 6224; cf. G.Ville, o.l., 360 et 187 n.29: sur l'emploi de *munerarius* dans les inscriptions (voir aussi Robert, o.l., 269).

¹⁹ Cf. la *lex coloniae Juliae Genetivae* d'Urso en Bétique de 44 av.J.-C.: CIL II, 5439 = ILS 6087; Pompei: CIL VI 7991 et 1179 = ILS 5143; Cnossos: CIL III 112042 = ILS 7210 et le commentaire intéressant sur ces textes de G.Ville, o.l., 175-188.

²⁰ CIL IX, 804; CIL V, 6842; cf. Ville, o.l., 186 n.28.

²¹ Patras: M.Sasel-Kos, *Inscriptiones Latinae in Grecia repertae, Additamenta ad CIL III*, Faenza 1979,36 no 57, l.3: *Q.IIVIR.ANN.XXXIII*. Le développement *Q(uaestorem)*, au début, est préférable à celui de *q(ui)* ou *q(uinquennalem)*. Pour Philippes: P.Collart, *Philippes ville de Macédoine*, Paris 1936,262.

²² Il est impossible de savoir le prix normal du blé au moment où Pomponius a fait son offre à la cité. Pour avoir une idée générale sur les prix cf. M.Rostovtzeff, *RE VII.1*(1910), s.v. *Frumentum*, col.143-149 et l'étude plus récente de N.Jasny, *Wheat prices and miling costs in classical Rome*, California Food Researches Institut 20,1944,138-170 (non vidi).

²³ Cic., *Mil.*72.

²⁴ Malheureusement nous connaissons peu de choses sur l'annonce municipale et aucune synthèse n'a encore été tentée dans ce domaine alors que pour l'annonce de la capitale nous avons la chance d'avoir une bonne bibliographie et une synthèse récente. Cf. Henriette Pavis d'Escurac, *La préfecture de l'Annone au service administratif impérial d'Auguste à Constantin*, Ecole française d'Athènes et de Rome no 266, Rome 1976, passim. Plus tard sous Dioclétien, on voit des surveillants spéciaux (*episcopoi*), chargés de l'approvisionnement; certaines grandes cités provinciales recevaient même des secours spéciaux, destinés à soulager les pauvres (ce fut le cas de *Formiae* et de *Puteoli*; on voit également dans les textes un *frumentum Carthaginense*, de même qu'un *frumentum Alexandrinum*. Cf. Humbert, *DS*, I, 279 s.v. *Annona*); plus tard, sous le Bas Empire, à cause de la crise économique, les *frumentationes*, c'est à dire les distributions civiques gratuites, connurent une expansion considérable (cf. Jean-Michel Carrié, *Les distributions alimentaires dans*

magistrats portant quelquefois le titre d'édile, avaient déjà été chargés de la cura annonae. Pourrait-on penser, alors, que Pomponius fut responsable de l'annone municipale alors qu'il était questeur?²⁵ cette question ainsi que bien d'autres posées par notre document restent pour l'instant sans réponses définitives et certaines.

Des Pomponii avec le prénom Gaius et Quintus sont connus dans les inscriptions patréennes²⁶ qui datent, comme celles d'autres cités grecques, du IIe siècle de notre ère; on ne trouve pas d'autres P.Pomponii dans les inscriptions patréennes; la présence de Caesare(nses)? à la seconde ligne, si cette interprétation est plausible, nous amènerait à Caesarea de Maurétanie où les Pomponii sont aussi attestés; les colons de Caesarea appartiennent aussi à la tribu Quirina²⁷ et la racine Mas- du second cognomen(?) se rencontre en Afrique avec une certaine fréquence;²⁸ les inscriptions patréennes révèlent la présence dans cette cité d'un autre Maure de Cherchel²⁹ mais il ne s'agit là que de suppositions dont le caractère, très hypothétique, ne peut échapper à personne.

Le style négligé de l'écriture cursive suggérerait une date tardive mais on ne pourrait pas exclure une datation au IIe s. de notre ère. En effet, l'ensemble des documents des gladiateurs de tout genre, trouvés à Patras, se placent soit au IIe soit au IIIe s.ap.J.-C.³⁰

Ces textes s'ajoutent dans les dossier patréen, concernant les munera gladiatoria, et malgré les quelques difficultés qu'ils nous posent, apportent des détails intéressants, surtout en ce qui concerne l'organisation et le financement des jeux par les autorités coloniales dont les membres, habituellement romains, font partie de ce que l'on appelle conventionnellement la "bourgeoisie" municipale.

F.N.R.S., Athènes

Ath.Rizakis

les cités de l'Empire romain tardif, MEFRA 87,1975,995-1101. Dans les cités grecques de l'Orient, de parallèles distributions pouvaient se dérouler dans le cadre d'une fondation évergétique privée; les formes anciennes expérimentées dans le monde grec, dès l'époque classique, sont les suivantes: vente à prix réduit du blé, contributions forcées pesant sur les riches propriétaires, affectation à la cité des terres municipales et libéralités privées cf. Francotte, Le pain à bon marché et le pain gratuit dans les cités grecques, Mélanges Nicole, Genève 1905,135-157.

²⁵ Les questeurs n'apparaissent pas comme munerarii dans les documents; nous ne connaissons aucun autre exemple épigraphique dans lequel cette charge soit précédée de la fonction de questeur.

²⁶ Cf. ArchDelt. 34,1979(1987) Chron., 136 et139; pour les Pomponii d'Athènes voir M.Woloch, Roman citizenship and the Athenian elite (A.D. 96-161): Two prosopographical catalogues, Amsterdam 1973,92-94 et en général Lambertz, RE XXI.2, 1952, s.v. Pomponii; pour ceux de Sparte H.Box, JRS XXI,210.

²⁷ Cf. Ph.Leveau, Caesarea de Maurétanie, Rome-Paris 1984,114.

²⁸ Cf. F.L.Benz, Personal Names 1972,190 et CIL VIII, Index p.99.

²⁹ Cf. Ath.Rizakis, Les Maurétaniens et la couleur du bronze de Corinthe, Carthago XXII (sous presse).

³⁰ Cf. Ath.Rizakis, BCH 108,1984,542 et Papapostolou, BCH 113,1989,385.



Nr. I

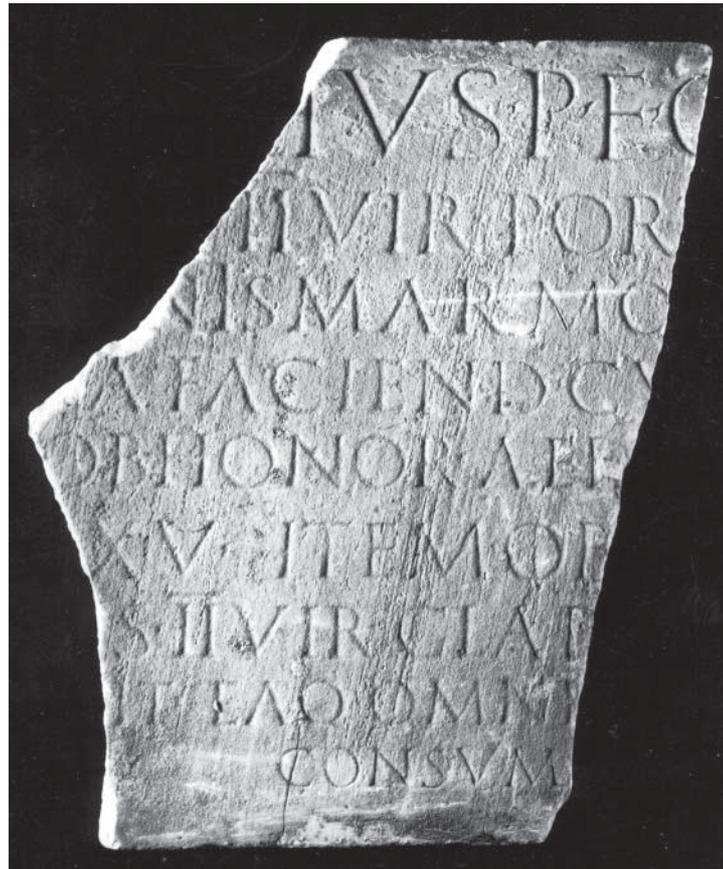


Nr. II a

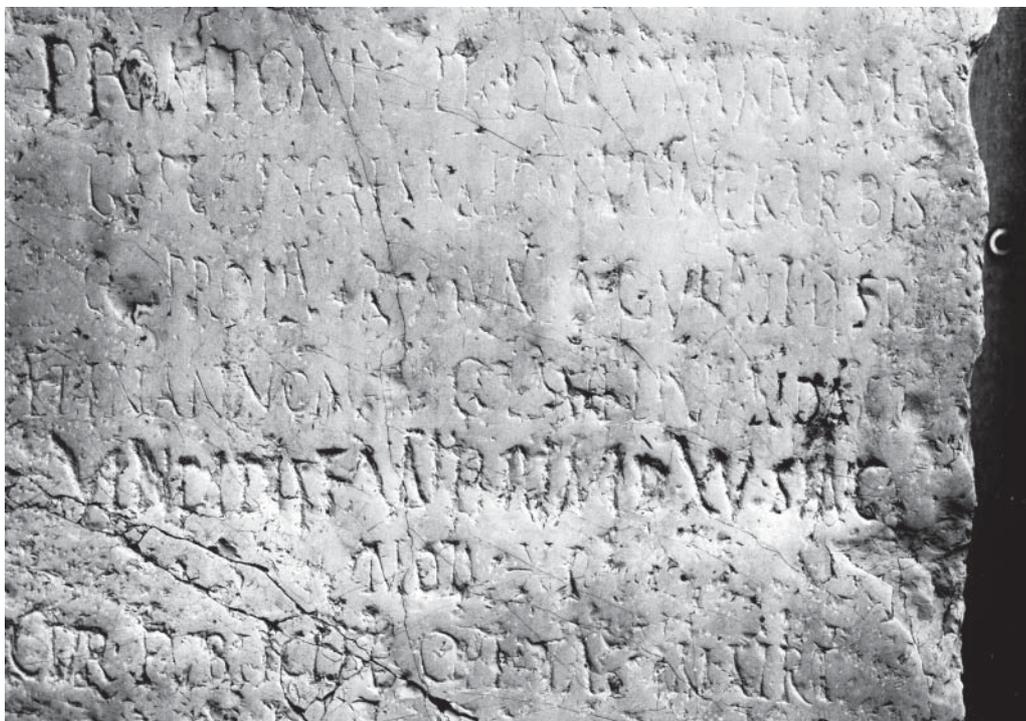


Nr. II b

Nr. I, Nr. IIa, Nr. IIb Inschriften aus Patras



Nr. III



Nr. IV

Nr. III, Nr. IV Inschriften aus Patras